

Évaluation des entités de recherche

Pierre Glaudes, directeur du département
des entités de recherche

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Préparation de la campagne d'évaluation 2016-2017 (vague C)

Vagues d'évaluation

- 550 entités de recherche environ évaluées / an ;
- 50% EA ou UPR + 50% UMR (2 à 3 tutelles, parfois jusqu'à 7) ;
- Tendance au regroupements des unités de recherche et au développement de la pluridisciplinarité ;
- Évaluation d'objets nouveaux : les CIC, les activités de recherche clinique au sein des CHU, des CLCC.

Vague C

- 221 entités de recherche évaluées lors de la précédente vague C ;
- 580 entités environ attendues pour la prochaine vague C ;
- La campagne d'évaluation 2016-2017 concernera des entités évaluées pour le seconde ou la troisième fois par l'AAI en charge de l'évaluation.

Principes d'évaluation (Loi ESR 2013)

L'évaluation est :

- **Conduite par un comité d'experts** 1) constitué de pairs choisis pour leurs compétences ; 2) comprenant un représentant du CNU et, pour les UMR, un représentants supplémentaire du CoNRS, des CSS de l'Inserm, etc. ;
- **Collégiale** ;
- **Indépendante** des tutelles et des instances de financement ;
- **Transparente** : publicité des processus et des critères d'évaluation ;
- **Contradictoire** : consultation des évalués sur la composition du comité d'experts, échanges pour correction des erreurs factuelles, observations sur le rapport ;
- **Équitable** : égalité de traitement entre EA, UMR, UPR.

Étapes essentielles du processus (1/2)

1. Remise d'un dossier d'évaluation simplifié portant essentiellement sur :
 - les résultats (incluant une autoévaluation) ;
 - la stratégie et les perspectives scientifiques.
2. Visite sur site du comité d'experts ou évaluation sur dossier (SF)

Étapes essentielles du processus (2/2)

3. Remise du rapport d'évaluation, qui contient **une appréciation textuelle synthétique par critère**

Les critères considérés sont au nombre de 6 :

- 1 - Qualité et production scientifiques ;
- 2 - Rayonnement et attractivité académiques ;
- 3 - Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- 4 - Organisation et vie de l'entité ;
- 5 - Implication dans la formation par la recherche ;
- 6 - Stratégie et projet à 5 ans.

Nouveautés par rapport à la précédente vague C : le dossier d'évaluation (1/2)

AVANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">- présentation des résultats et autoévaluation ;- présentation du projet scientifique ;- formulaire « Résultats » (12 tab.) ;- formulaire « Projet scientifique » (5 tab.) ;- fiche résumée de l'entité ;- fiche individuelle d'activités.	<ul style="list-style-type: none">- dossier d'évaluation ;- présentation synthétique de l'unité ;- formulaire « données du contrat en cours » (5 tab.) ;- formulaire « données du prochain contrat » (2 tab.).

- Abandon
 - du taux de producteurs ;
 - de la fiche individuelle.

Nouveautés par rapport à la précédente vague C : le dossier d'évaluation (2/2)

- possibilité de choisir entre évaluation mono ou interdisciplinaire pour l'ensemble de l'unité ou pour une ou plusieurs de ses équipes, lorsque cette unité ou ses équipes sont transversales à plusieurs domaines (SVE, SHS, ST) ;
- accent mis sur les faits marquants et les produits de la recherche ;
- introduction du profil d'activité de l'unité ;

Nouveautés par rapport à la précédente vague C : la visite sur site et le rapport d'évaluation

- Au cours de la visite, entretien avec le responsable de l'École Doctorale dont dépend l'unité ;
- Dans le rapport d'évaluation :
 - Abandon la notation \Rightarrow remplacement par l'appréciation textuelle synthétique par critère ;
 - Signature du rapport par le président de comité ;
 - Publicité restreinte du rapport d'évaluation (résumé en ligne).

Nouveautés par rapport à la précédente vague C : les synthèses Recherche

- Production de synthèses Recherche pour chaque site à partir des rapports d'évaluation des unités ;
- Ces synthèses sont fournies au département en charge de l'évaluation institutionnelle pour contribuer à cette évaluation ;
- Elles sont aussi communiquées aux tutelles dont les observations sont recueillies. Elles sont réalisées :
 - soit selon une structure préétablie (découpage en champs de recherche d'après les panels ERC) ;
 - soit selon un autre mode de découpage discuté avec les partenaires du site auxquels il est alors demandé de renseigner un document « champs de recherche ».

Je vous remercie de votre attention.